

**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
19	13	17

**DATE DE LA CONVOCATION**

28/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR**

28/11/2025

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION****N° 2025-040 : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2026**

**VU** les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote des Budgets Primitifs 2026 de la Commune ;

Monsieur Christophe CURIE précise à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si les budgets primitifs n'ont pas été adoptés avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, étant précisé que le montant et l'affectation de ces crédits doivent être précisés dans la délibération d'autorisation.

Il demande donc à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2025 (hors chapitre 16) : 570 140.37 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 142 535.09 € (570 140.37 x 0.25). Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

Articles	Crédits	Articles	Crédits
203 : Frais d'études	5 000 €	2157 : Matériel et outillage technique	3 000 €
212 : Agencement et aménagement de terrain	10 000 €	2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000 €
2131 : Bâtiments publics	15 000 €	2182 : Matériel de transport	35 000 €
2135 : Installation générale, agencement, aménagement des constructions	15 000 €	2183 : Matériel informatique	3 000 €
2138 : Autres constructions	4 000 €	2184 : Matériel de bureau et mobilier	1 535.09 €
2151 : Réseaux de voirie	15 000 €	2188 : Autres immobilisations corporelles	2 500 €
2152 : Installation de voirie	15 000 €		
21538 : Autres réseaux	15 000 €		
2156 : Matériel & outillage d'incendie et de défense civile	1 500 €		
			<b>TOTAL : 142 535.09 €</b>

**BUDGET EAU :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2025 (hors chapitre 16) : 755 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 188 750 € (755 000 € x 0.25). Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

<b>Articles</b>	<b>Crédits</b>
203 : Frais d'études	2 000 €
213 : Constructions	181 750 €
2158 : Installation, matériel et outillage autres	5 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>188 750 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16) : 238 969.91 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 59 742.47 € (238 969.91 € x 0.25). Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

<b>Articles</b>	<b>Crédits</b>
203 : Frais d'études	2 000 €
2156 : Matériel spécifique exploitation	20 000 €
2158 : Installation, matériel et outillage autres	20 000 €
2313 : Constructions	17 742.47 €
<b>Total :</b>	<b>59 742.47 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets Primitifs 2025 de la Commune selon la répartition par article et par budget défini ci-dessus, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

*D. mano*

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

